

Domaine Public

1 7 5 5

Edition PDF
du 12 novembre 2007

Les articles mis en ligne
entre le 6 et
le 12 novembre 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Vaud: une députation rose-verte au Conseil des Etats

Récompense d'une campagne exemplaire et
correction du 21 octobre à poursuivre (Yvette Jaggi)

L'eurotabou, version 2007

Après le point de vue de Luc Vodoz (DP 1754),
une autre analyse de la place de l'Europe dans le
paysage politique suisse (Albert Tille)

Fiscalité Suisse – UE: la diplomatie du «De quoi je me mêle»

Le Conseil fédéral prend des risques sur le fond
comme sur la forme (André Gavillet)

**Ecologie et social...
les difficultés d'une approche de droite**
Exemple d'une mesure injuste et inefficace,
et alternatives possibles (Pierre Imhof)

Un Conseil fédéral sans l'UDC?

Rempoter une élection ne signifie pas devenir
automatiquement conseiller fédéral
(Invité: Andreas Gross)

Vaud: une députation rose-verte au Conseil des Etats

Récompense d'une campagne exemplaire et correction du 21 octobre à poursuivre

Yvette Jaggi (12 novembre 2007)

Le match en double du 11 novembre se solde par un très sec 2 à 0 pour le duo Savary-Recordon, parfaitement convaincant. Les résultats du 21 octobre amplement rectifiés dans le canton de Vaud, il reste à identifier et à corriger les problèmes qui ont conduit à cette sombre journée pour le PSS, au niveau des villes peut-être.

A gauche toute. Au moment où le parti qui porte ce nom disparaît pratiquement de la scène fédérale, l'orientation AGT, tendance rose-verte, rafle les deux sièges de la députation vaudoise au Conseil des Etats. Une victoire historique et méritée: les qualités personnelles de Géraldine Savary et de Luc Recordon, la beauté de leur duo convaincant et amical, la campagne sans faute menée en commun valait bien une double élection, nette et sans appel. L'effet "*correction du 21 octobre*" a fait le reste, laissant le ticket de droite, carbonisé, à 25 000 suffrages en arrière.

Encore tenu pour insubmersible il y a une vingtaine d'années, celui qui était le grand vieux parti du canton n'en finit pas de plonger sous l'inexpert pilotage de Fulvio Pelli, jamais à court d'idées joyeusement suicidaires, et de Claude-Alain Fardel, inaudible président vaudois, qui juge bon de reprocher au premier son "*caractère intellectuel*". Tiré en

bas par ses dirigeants, le PRDV l'est aussi par ses alliés de l'UDC, devenus étouffants et plutôt sulfureux le 21 octobre dernier, et même par ses militants, décontenancés et démobilisés. Et que dire de l'extrême discrétion de l'appui accordé au ticket dit du centre-droite par des Broulis, Langenberger, Christen et autres de Quattro? Même l'impatient Olivier Feller, premier des viennent-ensuite, ne s'est pas trop avancé au secours de Charles Favre. Quant à Olivier Meuwly, il préfère poursuivre son œuvre d'historien du parti radical, rappelant les hauts faits du passé comme pour mieux dénoncer les dégradations récentes.

Mais tournons-nous plutôt vers l'avenir. Pour saluer d'abord l'entrée du mot républicain dans le vocabulaire politique vaudois. A des titres divers, Luc Recordon, Pascal Couchepin, François Cherix, Jacques Neirynek et Christoph Blocher sont pour beaucoup dans cette précieuse adjonction, très utile pour organiser la résistance au patron de l'UDC.

Saluons ensuite l'évolution en douceur du Conseil des Etats. Avec au moins neuf socialistes et les deux verts élus, il compensera, un peu mieux quant au fond et de toute manière par la forme, le caractère souvent erratique des débats du Conseil national. A défaut d'une réforme légale qui

se fera encore longtemps attendre, la Chambre haute se recompose discrètement, comme il convient à son style. Ceci dit, même si elle a été promptement oubliée comme tant d'autres propositions lancées par le PSS au cours de la campagne 2007, l'idée émise par Hans-Jürg Fehr d'élargir le Conseil des Etats par une députation des villes n'en représente pas moins une piste intéressante, comme déjà signalé ici (DP 1751).

Parlons villes et parti socialiste justement. Dans les vingt dernières années, la plupart des grandes cités de Suisse ont passé en mains roses-vertes, une majorité dont la politique ne satisfait manifestement pas la conseillère nationale zurichoise Jacqueline Fehr. Suite aux élections du 21 octobre, celle que l'on dit promise à la présidence du PSS, voire à la succession de Moritz Leuenberger, accuse les élus de gauche de ne plus être à l'écoute des citoyens, dont l'UDC comprendrait mieux les préoccupations: sentiment d'insécurité croissante, inefficacité de la lutte contre la drogue, insuffisance des efforts d'intégration d'une forte population étrangère, etc.

Les présidents socialistes des villes de Zurich, de Winterthour et surtout de Berne se sentent directement visés et répliquent catégoriquement par voie de presse. A l'inverse, le maire de Bienne, le conseiller national

Hans Stöckli se montre plus habile, comme à son habitude, combinant pragmatisme et finesse. Plus clair aussi: les montants économisés grâce à

la délégation au canton de tâches municipales de police seront intégralement réinvestis dans la sécurité en ville de Bienne. Et cela contrairement à

ce qui est prévu dans la Ville fédérale, où l'achat de prestations de sécurité au canton a été acceptée par les citoyens ce dimanche.

L'eurotabou, version 2007

Après le point de vue de Luc Vodoz (DP 1754), une autre analyse de la place de l'Europe dans le paysage politique suisse

Albert Tille (8 novembre 2007)

Les dirigeants économiques et politiques mettent les europhiles en quarantaine. Totalement absente de la campagne électorale, la question européenne est le nouveau tabou helvétique.

Joseph Deiss récidive. En quittant le Conseil fédéral, il affirmait que l'adhésion à l'Union européenne était inéluctable. Aujourd'hui il déplore, au micro de la RSR, que la question européenne soit évacuée du débat politique. Moins visibles, mais tout aussi convaincus, nombre d'anciens diplomates suisses apportent leur savoir et leur soutien au Nouveau mouvement européen (nomes), partisan déclaré de l'adhésion à l'Union. Ces personnalités ont leur carrière derrière elles. Elles peuvent prendre le risque d'être europhiles. Il en va tout autrement chez les politiciens qui pensent à leur réélection. L'eurotabou règne aujourd'hui en maître sur la scène politique helvétique.

Les choses ont profondément changé en une quinzaine d'années. En 1990, après la chute du mur de Berlin, les

pays neutres se précipitaient vers Bruxelles. L'Europe, ses bras ouverts aux pays opprimés par le régime soviétique, était un projet de société, fait de paix et de prospérité. L'enthousiasme est retombé. Oublié l'accueil des frères de l'est. La concurrence du plombier polonais occupe désormais le devant de la scène. En Suisse, après le rejet de l'EEE, le monde économique et ses relais politiques naturels ont tenté et réussi l'alternative des bilatérales. L'accès au marché n'est pas intégral. Mais les lobbies qui comptent, ceux de la banques et de l'industrie pharmaceutique, ont pu conserver des privilèges. Se distancer du bilatéralisme est donc devenu une faute. Les patrons personnellement favorables à l'adhésion doivent se taire. L'eurotabou va plus loin encore. Par crainte de représailles commerciales, un chef d'entreprise doit s'interdire tout contact, ne serait-ce que pour un débat, avec les europhiles du nomes.

La situation n'est guère différente dans le monde politique. Hypnotisés par le succès de l'UDC, les grands

partis et leurs élus s'efforcent de faire oublier leurs anciennes convictions européennes. Le PS a certes publié l'an passé un plaidoyer en faveur de l'adhésion. Mais ce n'est qu'un épais dossier rangé dans un tiroir. Il n'en est rien resté dans la campagne électorale. L'UDC a imposé sa politique. Tous les partis ont jeté l'Europe aux oubliettes. Le retrait de la demande d'adhésion ne fait même plus recette. Les nationalistes peuvent maintenant utiliser des objets électoralement plus porteurs.

Bien sûr l'Europe réapparaîtra immédiatement lorsqu'il s'agira pour la Suisse de s'adapter à l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie. La campagne a d'ailleurs déjà commencé avec la traque aux mendiants roumains. Lorsque l'objet sera présenté aux électeurs, les millions de l'économie voleront au secours des bilatérales. Les europhiles redeviendront, pour un temps, présentables. Le temps, pour eux, de montrer que l'Europe est une grande cause politique et non pas une pure affaire économique. Mais après le scrutin, l'eurotabou reprendra tous ses droits.

Fiscalité Suisse – UE: la diplomatie du «De quoi je me mêle»

Le Conseil fédéral prend des risques sur le fond comme sur la forme

André Gavillet (11 novembre 2007)

Les entretiens entre la Suisse et l'UE sur la fiscalité des cantons – ne parlez pas, sous peine de rappel à l'ordre, de négociations – peuvent commencer. Bruxelles a laissé passer la période électorale où les épidermes sont sensibles. Hans-Rudolph Merz a pris le temps de renforcer sa défense et de préparer une contre-offensive. Intéressant d'observer le changement de ton, côté helvétique.

Au départ, H.-R. Merz feignait de croire au malentendu. Il fallait, expliquait-il, renseigner didactiquement nos interlocuteurs sur les particularités du fédéralisme suisse et l'autonomie fiscale des cantons.

Puis, dans un deuxième temps, vint, drapé, le classique «*Nous n'avons de leçons à recevoir de personne*» ou, plus agressif, le «*Balaie devant ta porte*», celle de Jersey, de Guernesey, du Luxembourg, de la Slovaquie, des Iles de Man, etc.

Et alors, l'Administration fédérale des finances a fait elle-même ce travail, pour que les Européens soient obligés de mettre le nez dans leurs pratiques. D'où un rapport intitulé *Aides d'Etat aux entreprises: fiscalité des entreprises et concurrence fiscale – développement au sein de l'Union européenne*. Ce rapport, qui décrit de manière critique l'interventionnisme dont Bruxelles s'accommode, a été adopté par le Conseil fédéral lui-même. Manque pas

de culot!

L'argumentaire

La Suisse se dit adepte de la concurrence fiscale où les Etats et les collectivités publiques rivalisent pour offrir les meilleures conditions aux entreprises qui, attirées, investissent et distribuent des revenus souvent élevés. Les retombées profitent même aux plus modestes; voyez par exemple à Zoug. (C'est le Conseil fédéral qui parle). A cette méthode qui fait jouer le marché entre Etats s'opposerait l'interventionnisme de l'Union européenne qui autorise des aides directes, dont ont bénéficié par exemple Alstom, BMW, Alitalia, sans parler de la pêche et de l'agriculture. Signalons que, dans leur souci de comparaison, les auteurs du rapport ne parlent pas de Swissair, ni de la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM), ni de l'agriculture suisse. Bref, Berne, dans le style dispute de préau, invite Bruxelles à «*se regarder dans le miroir*» et, obligeamment, le lui tend.

Les erreurs

Première erreur. Berne se place sur le terrain de la concurrence et croit répondre ainsi à Bruxelles qui invoquait l'accord de 1972 sur la libre circulation des marchandises. Or cet accord n'a rien à voir avec la fiscalité, ce qui est la faiblesse juridique de l'intervention de Bruxelles. C'est lui donner une

légitimité et un fondement que de répondre sur ce terrain.

Deuxième erreur. Les interventions autorisées par Bruxelles ont la plupart du temps été liées à des restructurations d'intérêt national pour les pays concernés, et ont revêtu le plus souvent un caractère unique. Le Conseil fédéral est-il à sa place quand il en fait l'inventaire critique, en les mettant en balance avec des arrangements purement fiscaux?

Troisième erreur. La concurrence fiscale dont H.-R. Merz fait l'éloge n'est pas une concurrence loyale dans la pratique de certains cantons. Car elle ne consiste pas à frapper d'un impôt au taux particulièrement avantageux le bénéficiaire de personnes morales. Elle consiste, pour certains types de sociétés qui ont échappé à l'harmonisation fédérale, à ne pas prendre en considération des revenus réalisés à l'étranger. Cela concerne une zone importante d'activités financières, celles qui se situent entre les établissements fixes que le pays qui les abrite peut imposer et la société suisse de gestion qui n'est imposée que pour les revenus de son activité suisse. La concurrence de ces régimes spéciaux peut être qualifiée de déloyale.

La cause suisse est mauvaise. Mais faut-il, en la défendant, y ajouter l'outrecuidance?

Ecologie et social... les difficultés d'une approche de droite

Exemple d'une mesure injuste et inefficace, et alternatives possibles

Pierre Imhof (7 novembre 2007)

Le candidat radical vaudois au Conseil des Etats Charles Favre a pris deux positions lors du débat du 4 novembre sur la TSR: pour améliorer (ou ne pas péjorer) le pouvoir d'achat des ménages, il faut éviter d'introduire de nouvelles taxes, parce qu'elles sont antisociales; et pour lutter contre le réchauffement climatique, il faut introduire des déductions fiscales supplémentaires en faveur des contribuables qui isolent leur maison ou l'équipent d'installations d'énergie renouvelable.

Il faut prendre acte de cette position de droite sur les taxes et surtout de l'argument avancé - leur caractère antisocial - qui devrait, pour paraître sincère, être repris dans d'autres débats où les radicaux ne s'embarrassent guère du caractère social ou non de leurs positions. On rappellera tout de même que la taxe n'est pas en soi antisociale (DP 1752). Elle peut même être parfaitement sociale, si par exemple elle frappe la consommation d'un bien que l'on souhaite économiser et qu'elle est redistribuée à l'ensemble de la population. Ou si ses modalités de perception

tiennent compte de la capacité de ceux qui doivent la payer.

Par contre, les déductions fiscales sont antisociales, puisque l'avantage qu'elles procurent croît avec le revenu du bénéficiaire, en raison de la progressivité de l'impôt. Ainsi la même installation solaire, déductions fiscales prises en compte, reviendra bien moins cher au millionnaire, qui pourra récupérer le tiers de son coût, qu'à la veuve vivant de sa rente AVS dans la maison familiale, dont le taux d'imposition est beaucoup plus bas. La déduction fiscale a un autre inconvénient: il faut d'abord investir la totalité de la somme de l'installation pour en récupérer une partie, sous forme de déduction fiscale, l'année suivante. Encore un frein pour les personnes ne disposant pas de fortune mobilisable.

Il existe d'autres mécanismes, plus efficaces et plus justes socialement, pour encourager les économies d'énergie. Les subventions directes sont plus justes et plus transparentes. Le montant de la subvention ne dépend pas du revenu du bénéficiaire, mais des travaux

qu'il effectue. Pourquoi déduire fiscalement l'achat et la pose de panneaux solaire quand il est possible d'en abaisser le prix par une subvention directe?

Un autre système, très incitatif, consiste à obliger les compagnies d'électricité à acheter à prix élevé l'électricité produite par des particuliers avec des installations reconnues, telles le solaire, la géothermie, le couplage chaleur-force, les mini-installations hydrauliques, etc. Une manière d'assurer la rentabilité de ces installations. On peut également mettre en place un système incitatif où le prix de rachat évolue périodiquement en fonction de la quantité globale d'électricité rachetée. Plus un réseau achète de courant vert à des particuliers et moins il le paie cher. Ce système permet de garantir un prix d'achat sur une certaine durée au vendeur et incite la compagnie à promouvoir ce genre d'énergie pour diminuer son coût.

On se demande bien pourquoi on consentirait des déductions fiscales quand on peut faire plus social et plus efficace autrement.

Un Conseil fédéral sans l'UDC?

Remporter une élection ne signifie pas devenir automatiquement conseiller fédéral

Invité: Andreas Gross (6 novembre 2007)

À la base de toute concordance, il y a le respect. Le respect pour les idées concurrentes et les autres manières de penser la politique. Le respect pour l'autre, quel qu'il soit. Le respect de cette diversité même qui constitue la Suisse, à laquelle les autres partis, intérêts et points de vue contribuent tout autant que moi.

À la base de toute concordance, il y a l'idée du partage du pouvoir. Aucun individu, aucun parti ne peut y prétendre seul s'il veut tenir compte des intérêts de la majorité des Suisses, une majorité aux multiples facettes. On sait que, dans ce pays, aucun parti n'aura jamais réponse à tout, tout seul.

L'élément de la concordance est une compréhension mutuelle. Elle exige un effort permanent, auquel s'astreignent ceux qui sont résolus à la maintenir. Il ne suffit pas de se mettre d'accord une fois tous les quatre ans. Le processus doit se répéter plusieurs fois par mois.

Deux éléments essentiels de la concordance sont la modestie et la conscience de ses propres limites. La conviction que personne n'a le monopole de la vérité en politique et que les autres sont indispensables pour partir ensemble à sa recherche.

Ce que nous avons vécu ces derniers mois fut moins une

campagne électorale qu'un combat électoral. Ce fut la campagne la plus brutale, la plus blessante et la moins respectueuse que la Suisse ait jamais connue. Monopolisée tant du point de vue thématique que financier par un seul parti, qui possédait deux fois plus de moyens que tous les autres ensemble. Téléguidée depuis le gouvernement par un ministre de la justice mué en chef de l'opposition. Elle s'est servi des recettes les moins suisses qu'on puisse imaginer pour «*vendre*» la Suisse: une campagne complètement focalisée sur des personnes imbues d'elles-mêmes, sans retenue, énorme, envahissante et simpliste, d'un bout à l'autre du pays.

Ce fut également la campagne la plus discordante de tous les temps: absolutiste, arrogante, arbitraire, sans égards pour personne.

Peut-on se déclarer pour un gouvernement de concordance lorsque l'on mène campagne de cette manière? Même dans un combat électoral, qui implique une compétition acharnée, ne doit-on pas manifester soi-même, au moins dans une certaine mesure, les valeurs au nom desquelles on brigue une charge publique? Et le style avec lequel un parti se présente aux électeurs ne reflète-t-il pas la manière dont il entend gouverner après les élections? Toutes les belles déclarations par lesquelles il voudrait prouver le contraire seront

alors clairement démenties.

Christoph Blocher ne cache du reste pas son jeu. Le ministre de la justice a déclaré sans ambages qu'il souhaitait un gouvernement sans le PS, où l'UDC serait majoritaire. Au cas où cela ne serait pas possible, il compte manœuvrer pour que les deux conseillers fédéraux socialistes se voient attribuer les départements les moins importants. La bataille électorale a en fait déjà débuté il y a une année, lorsqu'il a commencé à se présenter comme le seul capable de «*sauver*» la Suisse.

Son bilan de ministre de la justice témoigne également d'un rapport problématique avec la notion de concordance. Il méprise le droit international, pourtant fondamental pour la sécurité d'un petit Etat. Il dénigre le Tribunal fédéral. Il ment aux parlementaires et calomnie ceux qui s'opposent à ses idées. Il ne juge pas nécessaire de respecter la séparation des pouvoirs. La Convention européenne des droits de l'homme, une importante source du droit, est à ses yeux un texte secondaire, avec lequel il est possible de prendre des libertés.

La fin sanctifie-t-elle les moyens? Tous les coups sont-ils permis pour s'emparer du pouvoir dans un système démocratique? Avoir obtenu 29% des suffrages est-il suffisant pour légitimer

n'importe quelle méthode?

Je suis convaincu que non. D'autant plus que les sept sièges gagnés par l'UDC au National ne renforcent pas forcément Blocher. Deux d'entre eux proviennent de l'extrême droite (Démocrates suisses et UDF), qui ont toujours soutenu le conseiller fédéral. Tout comme les quatre parlementaires radicaux de Soleure, Zurich, Schaffhouse et Saint-Gall qui ont dû céder leur place à Berne.

C'est essentiellement le «centre» qui sort renforcé de ces élections. Un centre dont personne ne sait vraiment comment il se comportera par rapport à une (grande) concordance, «*désormais inexistante*» selon le conseiller aux Etats PDC Eugen David. Un centre à qui ceux qui veulent sauver la concordance

devraient offrir le siège de Blocher, qui la foule aux pieds. Le chef du groupe PDC au Conseil des Etats Urs Schwaller serait un bon candidat. Une concordance réduite s'annonce comme la seule solution viable actuellement. Elle devrait être fondée sur les valeurs communes qui permettent au Conseil fédéral de travailler de concert, mais également sur un programme d'actions coordonnées, proposant des solutions sociales et écologiques aux problèmes les plus urgents dans l'intérêt de la majorité.

Il n'y a rien de choquant à envisager une concordance réduite faisant l'impasse sur l'UDC blochérienne. Elle a en effet déjà existé entre 1995 et 2003 avec les UDC modérés Schmid et Ogi. L'appartenance à un parti s'avère du reste toute relative. C'est depuis la tête de

pont de l'UDC au PRD que s'élèvent des voix pour demander la tête du conseiller fédéral le plus fermement engagé contre les visées dominatrices de Blocher. C'est un UDC bernois qui a en ce moment à se défendre contre les attaques des blochériens. Beaucoup plus que les couleurs politiques, ce sont aujourd'hui avant tout les personnalités, anti-totalitaires et concordantes, qui doivent être mises au premier plan.

Extrait de Andi Gross et al., Choisir une autre voie. Plus de démocratie et de solidarité et moins de Blocher, aux Editions du Doubs, case postale 65, 2882 St. Ursanne. Par rapport à la version allemande Fahrplanwechsel, déjà parue, la version française de cet ouvrage contient de nombreux textes originaux.